



FONDS MARIBEL SOCIAL DU SECTEUR SOCIOCULTUREL  
DES COMMUNAUTÉS FRANÇAISE ET GERMANOPHONE  
ET DE LA REGION WALLONNE c/o APEF  
Square Saintelette 13-15 - 1000 Bruxelles

Mme Vandegeerde : 02/229.32.57  
[pascale.vandegeerde@apefasbl.org](mailto:pascale.vandegeerde@apefasbl.org)  
Mr De Ridder : 02/227.61.54  
[christophe.deridder@apefasbl.org](mailto:christophe.deridder@apefasbl.org)

Bruxelles, 17 janvier 2019

Madame, Monsieur,

**Concerne : Augmentation du plafond de la subvention pour l'année 2019**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Comité de gestion a décidé d'augmenter le plafond de la subvention du Fonds à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Fonds espère pouvoir maintenir cette augmentation mais ne peut pas le garantir à durée indéterminée. Le Fonds se réserve donc la possibilité de revenir à un plafond antérieur, si nécessaire en vue de préserver l'emploi existant.

**Le plafond annuel de la subvention passe donc de 38.126 € par ETP en 2018 à 38.892 € par ETP en 2019. Le plafond annuel des avances passe de 36.216 € par ETP en 2018 à 36.948 € par ETP en 2019.**  
**Les avances seront versées mensuellement à raison de 3.079 € par ETP presté ou assimilé.**

Cette augmentation prendra cours au **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Présidente  
Patricia PETITFRERE

Vice-Président  
Marc DENISTY